



Ville de CHAMALIERES

DÉPARTEMENT

L'an deux mille six, le vingt deux du mois de juin,

DU PUY-DE-DÔME

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du Vendredi 16 juin 2006 et sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire.

Arrondissement  
de

CLERMONT-FERRAND

Séance du  
22 juin 2006

**Etaient présents :** M. Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire, M. Alain BRESSON, M. Bertrand MARTIN, M. Roland LABERINE, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Agnès TOURNAIRE, M. Yves DOUSSET, M. Yves COGNAT, Adjoint, M. Robert TABOUROT, M. Pierre EYRAUD, Mme Michelle MORELLON, Mme Yvette POMEL, Mme Michelle COURTADON, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Françoise GATTO, Mme Michelle WANTZ, M. Gérard AMBLARD, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, M. Stéphane THUEL, Mlle Marie HERGAT, M. Laurent LEDIEU, Mme Sophie BOBIER, Mme Fanny DUHOT, Mme Monique COURTADON, Mme Annick PERRIER D'HIER.

**Absents excusés :** Mme Michelle CLEMENT (pouvoir à Mme Marie-Anne BASSET), Mme Michèle BARD (pouvoir à Mme Yvette POMEL), M. Jean-Claude DUCOUT (pouvoir à M. Pierre EYRAUD), Mlle Christiane CREON (pouvoir à Mme Françoise GATTO), Mme Cécile MONT (pouvoir à Mme Agnès TOURNAIRE), M. Jacques AUBRY (pouvoir à M. Alain BRESSON), M. Claude AUJAMES (pouvoir à M. Laurent LEDIEU).

**Absent :** M. René PARQUET.

Mlle Marie HERGAT ayant été désignée Secrétaire de Séance.

## COMPTE RENDU SEANCE N°1

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 mars 2006.

ACCORD A L'UNANIMITE

### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS – DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Désignation de Monsieur Roland LABERINE comme Président de séance

ACCORD A L'UNANIMITE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2005 et COMPTE DE GESTION 2005- BUDGET COMMUNAL

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2005

ACCORD A LA MAJORITE

27 pour et 4 abstentions (M. LEDIEU, Mme BOBIER, M. AUJAMES, Mme PERRIER D'HIER)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2005 et COMPTES DE GESTION 2005- BUDGET EAU**

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2005

**ACCORD A LA MAJORITE**

27 pour et 4 abstentions (M. LEDIEU, Mme BOBIER, M. AUJAMES, Mme PERRIER D'HIER)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2005 et COMPTE DE GESTION 2005- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2005

**ACCORD A LA MAJORITE**

27 pour et 4 abstentions (M. LEDIEU, Mme BOBIER, M. AUJAMES, Mme PERRIER D'HIER)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2005 et COMPTE DE GESTION 2005- BUDGET STATIONNEMENT PAYANT**

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2005

**ACCORD A LA MAJORITE**

27 pour et 4 abstentions (M. LEDIEU, Mme BOBIER, M. AUJAMES, Mme PERRIER D'HIER)

# **COMPTE RENDU SEANCE N°2**

## **NOTE GENERALE D'INFORMATIONS**

M. le Député Maire présente la Note Générale d'Informations consacrée à : Nouvelle adresse de l'Hôtel de Ville au 1 de la place Claude WOLFF ; Attribution de la Marianne d'Or à Chamalières ; Positionnement du groupe Continuité et Avenir dans l'opposition municipale ; Avis favorable du commissaire enquêteur lors de l'enquête administrative concernant le renouvellement de l'autorisation des jeux attribuée au Casino de Royat/Chamalières ; Présentation d'un projet immobilier à vocation sociale avenue Pasteur ; Nouvelle convention pour la capture des animaux errants ; Nouveau plan de stationnement dans 4 rues de la commune ; Participation de Chamalières dans la politique nationale de promotion de l'égalité des chances ; Point sur l'étude hydraulique relative à l'aménagement de la Tiretaine au droit de la ZAC de la Papeterie ; Présentation des travaux en cours rue Ernest RENAN, carrefour rue de Roche Bonnet et avenue Thermale, avenue Paul BERT (seconde tranche), avenue Jean JAURES (au droit de l'IUFM), square de Champréal, impasse MASSENET (trottoirs) et illumination du viaduc ; Présentation des dossiers intercommunaux : création d'un bassin de stockage des eaux pluviales de la voie romaine, aménagement de la rue GOURGOUILLON et du boulevard Aristide BRIAND, équipement de proximité du Colombier ; Réflexion à engager concernant l'adhésion à un centre local d'information et de coordination ; Programme Local de l'Habitat de Clermont Communauté.

## **QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

Accord du conseil pour examiner trois questions non inscrites à l'ordre du jour conformément à l'article L 2121-12 du CGCL.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **BILANS ANNUELS**

### **N° 1 : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE ROYAT/CHAMALIERES TOURISME : PRESENTATION DU BILAN ANNUEL 2005**

Il est donné acte à M. le Député Maire de la présentation du bilan annuel 2005.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **N° 2 : CASINO DE ROYAT/CHAMALIERES : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2004/2005**

Il est donné acte à M. le Député Maire de la présentation du rapport annuel d'activités 2004/2005.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **N° 3 : SERVICE STATIONNEMENT PAYANT : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2005**

Il est donné acte à M. le Député Maire du rapport annuel d'activités 2005.

ACCORD A L'UNANIMITE

## **ACQUISITIONS ET CESSIONS**

### **N° 4 : ACQUISITION DE LA PROPRIETE« VILLA ANDREE » SISE 11 AVENUE DE LA GARE -CADASTREE AL 439**

Acquisition de la propriété cadastrée AL 439 pour un prix de 285 000 € correspondant à la valeur retenue par le Service des Affaires Foncières et Domaniales et similaire au prix porté sur la déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle la Commune a exercé son droit de préemption en sollicitant l'E.P.F./S.M.A.F. pour le portage et le financement de cette opération et autorisation donnée à M. le Député Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **N° 5 : CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – ANGLE DE L'AVENUE JOSEPH CLAUSSAT ET DE LA RUE DES BEAUMES**

Cession gratuite d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Joseph CLAUSSAT et de la rue des BEAUMES cadastrée AC 743 d'une superficie de 8,08 M<sup>2</sup> et autorisation donnée à M. le Député Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession et à l'intégration dans le domaine communal étant entendu que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de la Commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **N° 6 : CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – ELARGISSEMENT DE LA RUE PASCAL**

Cession gratuite d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue PASCAL cadastrée AD 1138 d'une superficie de 31m<sup>2</sup> et autorisation donnée à M. le Député Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession et à l'intégration dans le domaine communal, étant entendu que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de Commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **N° 7 : CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – PLACE DES SARRAZINS**

Cession gratuite d'une parcelle de terrain de 4m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AE 151 et 8m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AE 152 et autorisation donnée à M. le Député Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession et à l'intégration dans le domaine communal, étant entendu que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de la Commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **N° 8 : CESSION DE TERRAINS A LA S.A.E.M. EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE CASERNE DE SAPEURS POMPIERS**

Cession à la SAEM de terrains en vue de la construction d'un ensemble immobilier de 32 logements dont 13 en locatif social. La cession porte sur les parcelles :

- AL 737 d'une surface de 719 m<sup>2</sup>
- AL 738 d'une surface de 69 m<sup>2</sup>
- AL 754, 755, 756 et 757 d'une surface de 982 m<sup>2</sup>
- AL 773 et 774 d'une surface de 445 m<sup>2</sup>

Soit une cession portant sur 2.215 m<sup>2</sup>

Compte tenu de la vocation sociale de ce projet pour 40% des logements, la commune apporte à la SAEM 40% de la valeur de chaque parcelle, ce qui représente un apport de 146.602 € en direction des logements P.L.U.S (logements sociaux) et cède à la SAEM 60% de chaque parcelle pour 219.903 € pour la réalisation des logements à commercialiser.

Au-delà de l'apport de ces terrains, la commune - qui a souhaité orienter ce projet dans un contexte de qualité et de mixité sociale - apporte un concours financier complémentaire à hauteur de 40% du montant HT de la maîtrise d'œuvre plafonné à 120.000 €.

Autorisation donnée à Monsieur le Député Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ACCORD A L'UNANIMITE

(M. COGNAT, président de la SAEM ne prend pas part au vote).

### **N° 9 : CESSION D'UN APPARTEMENT RUE HENRI RIVIERE**

Cession d'un appartement sis au 23 rue Henri Rivière à Clermont-Ferrand, cadastré HO 32 pour un prix de 82 000 € correspondant à l'estimation donnée par les Domaines et autorisation donnée à M. le Député Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente et intégration de cette recette au budget communal correspondant.

ACCORD A L'UNANIMITE

## **MARCHES ET TRAVAUX**

### **N°10 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA GROTTTE DU CHIEN**

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour solliciter des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional, du Conseil Général et de Clermont Communauté pour l'éventuel aménagement de la Grotte du Chien.

ACCORD A L'UNANIMITE

## **URBANISME**

### **N°11 : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 16 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Cette modification a pour objet de prendre en compte trois projets d'intérêt public :

- Le centre de l'enfance pour rendre possible sa restructuration
- La maison de retraite privée Saint-Joseph en vue de son extension
- Et enfin le quartier des cités Montjoly pour permettre la construction d'un ensemble de logements à mixité sociale.

Considérant :

- Le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123.10, L123.13, L 123.21 et L 123.25 ;
- La délibération de notre Conseil Municipal en date du 27 octobre 1981 approuvant la révision n°1 du Plan d'Occupation des Sols ;
- Les modifications successives de ce Plan d'Occupation des Sols approuvées par des délibérations de notre Conseil Municipal des 8 novembre 1981, 2 juin 1986, 19 juin 1987, 24 juin 1988, 22 septembre 1989, 18 décembre 1990, 15 mars 1993, 22 mars 1996, 30 septembre 1997, 18 mars 1998, 21 décembre 1998, 24 mars 1999, 17 décembre 1999 et 28 juin 2000 ;
- L'arrêté municipal du 8 mars 2006 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à cette modification n°16 du Plan d'Occupation des Sols ;
- Le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur

La modification n°16 du Plan d'Occupation des Sols a été approuvée. Elle fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal. De plus, le Plan d'Occupation des Sols ainsi modifié sera tenu à la disposition du public en mairie de Chamalières aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Préfecture du Puy de Dôme. La délibération sera exécutoire à compter de sa transmission et réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N°12 : MODIFICATION N° 17 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Approbation du principe de la modification N° 17 du Plan d'Occupation des Sols et autorisation donnée à M. le Député Maire pour engager la procédure administrative nécessaire.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N°13 : MODIFICATION DES LIMITES CADASTRALES DE LA PROPRIETE FONTMAURE**

Approbation de la régularisation cadastrale modifiant les limites cadastrales entre les Résidences Les GIARDINIS et la propriété FONTMAURE et autorisation donnée à M. le Député Maire à signer les documents administratifs relatifs à cette régularisation.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

#### **N°14 : ALIGNEMENT PARTIE BASSE DE L'AVENUE MASSENET**

Approbation du nouvel alignement décalé à trois mètres sur la partie basse de l'avenue Massenet entre l'avenue Pierre et Marie CURIE et l'avenue Paul BERT ainsi qu'en bordure des carrefours avec l'avenue de Montjoly, l'avenue Paul BERT et l'avenue des Thermes et établissement des nouveaux documents d'urbanisme.

ACCORD A L'UNANIMITE

#### **N°15 : DECLASSEMENT DU TALUS DE LA RUE PAUL GAUGUIN**

Autorisation donnée à M. le Député Maire à engager la procédure de déclassement du domaine public nécessitant une enquête publique, du talus situé en limite de propriétés, rue Paul GAUGUIN.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **INTERCOMMUNALITE**

#### **N° 16 : CHARTE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI LOCAL DANS LES MARCHES PUBLICS**

Autorisation donnée à M. le Député Maire à signer la charte d'engagement pour la promotion de l'emploi local par les marchés publics et transmission de la délibération à M. le Président de Clermont Communauté.

ACCORD A L'UNANIMITE

#### **N° 17 : CONVENTION DE GESTION DE L'ECP DU COLOMBIER AVEC CLERMONT COMMUNAUTE**

Autorisation donnée à M. le Député Maire à signer la convention de gestion de l'Equipement Communautaire de Proximité du Colombier avec Clermont Communauté. Cette convention confie la gestion de cet équipement à la ville de Chamalières. Elle est conclue pour une durée indéterminée et règle les obligations de chacune des parties notamment en ce qui concerne son entretien.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **N°18 : FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – TRANSFORMATION ET CREATION DE POSTES**

Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe dans les services administratifs, de trois postes d'agent technique en agent technique qualifié, de deux postes agent technique qualifié en agent technique principal aux services techniques, d'un poste d'auxiliaire de puériculture en auxiliaire de puériculture principale, de deux postes d'auxiliaire de puériculture principale en auxiliaire de puériculture chef au service petite enfance, d'un poste de brigadier chef en brigadier principal à la Police Municipale. Création d'un poste d'agent d'entretien qualifié au service ménager des bâtiments municipaux, d'un poste d'agent territorial spécialisé école maternelle dans le service scolaire, d'un poste d'agent administratif qualifié dans les services administratifs.

ACCORD A L'UNANIMITE

## **N°19 : MISE EN PLACE REGIME INDEMNITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS DE CATEGORIE C – FILIERE TECHNIQUE**

Approbation de l'attribution de l'I.E.M.P. aux agents de catégorie C de la filière technique basée sur une part fixe égale à 0,8 % du taux annuel moyen correspondant au grade avec un coefficient d'ajustement entre 0 et 3. Attribution de ce régime indemnitaire conformément aux critères fixés par délibération du 27 mars 2003 et mise en application sur trois exercices budgétaires, à savoir 50% la première année à partir du 1<sup>er</sup> octobre, 75% au 1<sup>er</sup> octobre 2007 et 100% au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

ACCORD A L'UNANIMITE

## **CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **N°20 : CONVENTION D'ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIERE**

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour signer la convention d'animation de la charte forestière qui définit :

- Le rôle de l'animateur sur la base d'un programme d'actions annuelles
- Sa durée
- La participation des signataires, qui s'élève à 1 000 € HT par an.

ACCORD A L'UNANIMITE

### **N°21 : GESTION DE LA DETTE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE FINANCE/ACTIVE**

Autorisation donnée à M. le Député Maire de souscrire à l'offre présentée par la Société *FINANCE ACTIVE*. Cette offre prévoit un audit et des recommandations permanentes sur toutes les actions à mener sur la dette communale, une veille des marchés monétaires, un accompagnement conseil sur les nouveaux financements et les réaménagements de dettes. Autorisation donnée à M. Le Député Maire à signer le contrat correspondant.

ACCORD A LA MAJORITE

24 pour et 8 contre (M. TABOUROT, M. EYRAUD, M. DUCOUT représenté par M. EYRAUD, Mme Michelle COURTADON, Mme WANTZ, M. AMBLARD, M. THUEL, Mlle HERGAT)

### **N°22 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMALIERES ET DE ROYAT POUR LE TRANSPORT DES CURISTES – SAISON THERMALE 2006**

Approbation du principe de la convention entre les Villes de Chamalières et de Royat pour le transport des curistes pour la saison thermale 2006. Le montant du marché relatif à l'exécution de cette convention s'élève à 92.027,54 € TTC. La commune de Chamalières assure 1/3 de cette dépense soit 30.675,85 € TTC. Autorisation donnée à M. le Député Maire à signer cette convention.

ACCORD A L'UNANIMITE

## SUBVENTION

### N°23 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE TEILHARD DE CHARDIN

Approbation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 120 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Teilhard de Chardin.

ACCORD A L'UNANIMITE

## TARIFS COMMUNAUX

### N°24 : TARIFS DU SERVICE PETITE ENFANCE

Approbation de la mise en place des nouveaux tarifs du service de la petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 sur la base des tarifs arrêtés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans le cadre de la Prestation de Service Unique.

Tarifs applicables dans les structures :

- Mini crèches (enfants de 2 mois ½ à 3 ans)
- halte-garderie (enfants de 2 mois ½ à 4 ans)
- jardin d'enfants (enfants de 2 à 4 ans)
- Structures multi accueil (îlot tendresse et les petits mousses – enfants de 2 à 4 ans).
- crèche familiale (enfants de 2 mois ½ à 3 ans)
- halte garderie périscolaire (enfants de 2 à 6 ans)

	<u>accueil collectif</u>	<u>accueil familial</u>
• Si famille avec 1 enfant :	quotient X 0,06 %	quotient X 0,05 %
• Si famille avec 2 enfants :	quotient X 0,05 %	quotient X 0,04 %
• Si famille avec 3 enfants :	quotient X 0,04 %	quotient X 0,03 %
• Si famille avec 4 enfants :	quotient X 0,03 %	quotient X 0,02 %

Tarifs applicables au baby centre de loisirs :

	TARIF journée	REPAS
QF supérieur à 800 euros mensuels	<b>11,70 euros</b>	<b>4,50 euros</b>
QF compris entre 401 et 800 euros mensuels	<b>10,50 euros</b>	
QF compris entre 201 et 400 euros mensuels	<b>9,35 euros</b>	
QF inférieur à 200 euros mensuels	<b>7 euros</b>	

Pour la demi journée, il est appliqué un tarif correspondant aux ¾ des tarifs en journée pleine, le montant des repas restant à 4,50 euros. Pour la tranche inférieure, le tarif appliqué répond aux critères de la CAF avec un prix de 7 € repas compris.

ACCORD A L'UNANIMITE

## **N°25 : TARIFS PARKING MUNICIPAL DE LA SAIGNE**

Application des tarifs suivants au parking municipal de la Saigne à l'échéance de juillet 2006.

	<i>Anciens tarifs</i>	<i>Tarifs actualisés au 01/07/06</i>
Abonnement mensuel	42 €	45 €
Caution carte d'abonnement	40 €	43 €

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **N°26 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'ECP DU COLOMBIER ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC CLERMONT COMMUNAUTE**

Approbation du plan de financement de l'ECP du Colombier.

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de CLERMONT COMMUNAUTE

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Travaux maîtrise d'ouvrage Clermont Communauté :	2.188.498 €	Subvention Clermont Communauté <i>Différentiel à financer par commune de Chamalières *</i> Subvention Conseil Régional Subvention FFF Subvention Conseil Général Commune de Chamalières	1.500.000 €  688.498 € 120.000 € 25.000€ 86.133 € 457.365 €
TOTAL	2.188.498 €	TOTAL	2.188.498 €

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de CLERMONT COMMUNAUTE plus travaux sous maîtrise d'ouvrage communale

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Travaux maîtrise d'ouvrage Clermont Communauté :	2.188.498 €	Subvention Clermont Co Commune de Chamalières Subvention Conseil Régional Subvention Conseil Général	1.500.000 € 909.912 € 120.000 € 86.133 €
Travaux maîtrise d'ouvrage Commune de Chamalières	509.547 €	Réserve Parlementaire Subvention FFF	57.000 € 25.000 €
TOTAL	2.698.045 €	TOTAL	2.698.045 €

Et approbation de la convention de financement avec CLERMONT COMMUNAUTE sur la base des chiffres portés dans le tableau « travaux sous maîtrise d'ouvrage CLERMONT COMMUNAUTE ».

ACCORD A L'UNANIMITE

**N°27 : REMBOURSEMENT INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE**

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour le remboursement d'une inscription à l'école de musique de la somme de 182 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

**N°28 : REGLEMENT D'UN SINISTRE – PRISE EN CHARGE DE LA FRANCHISE**

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour régler la franchise d'un montant de 160 € aux victimes d'un sinistre imputable à la commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

**N°29 : DECISIONS MODIFICATIVES – CREDITS BUDGETAIRES**

Approbation de décisions modificatives portant sur le budget de la commune, le budget annexe de l'eau et le budget annexe du stationnement payant.

ACCORD A L'UNANIMITE

**N°30 : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE EDF – APPARTEMENT SIS 24 SQUARE DE VERDUN**

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour le remboursement d'une facture EDF de 115,51 € dans le cadre d'une succession.

ACCORD A L'UNANIMITE

**QUESTIONS DIVERSES**

**N°31 : DELAI D'APPLICATION DU DECRET DU 4 OCTOBRE 2005**

Les dispositions de l'article 4 du décret du 2005-1260 seront appliquées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 en ce qui concerne la composition du conseil d'administration de l'EHPAD les SAVAROUNES.

ACCORD A L'UNANIMITE

**N°32 : DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Approbation des décisions prises par Monsieur le Député Maire depuis la séance du 24 mars 2006, concernant :

- 2006-03 : convention d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF BANQUE
- 2006-04 : Modification décision du 28.01.2005 - Tarif concert Chœur Mixte *MUSICA MEDIANTE*
- 2006-05 : Convention d'ouverture de crédits avec la Caisse d'Epargne
- 2006-06 : Référé Société Immo-Centre C/ Commune de CHAMALIERES – Annulation PC 6307505U0014
- 2006-07 : Recours Société Immo-Centre C/ Commune de Chamalières – Annulation PC N° 063.075.05.U0014
- 2006-08 : Ouverture de crédits lignes de trésorerie Crédit Agricole
- 2006-09 : Action en justice - recours contre une annulation de permis de construire

ACCORD A L'UNANIMITE

## **QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION, RELATIONS INTERNATIONALES, ACTIONS HUMANITAIRES**

Prise en compte de la nouvelle composition de cette commission qui a désigné Mme Monique COURTADON comme présidente et qui siègera désormais comme représentante du conseil municipal à l'Association Mouvement Art Contemporain.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHŒUR ET CULTURE**

Attribution d'une subvention de 500 € à l'association Chœur et Culture.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **INSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2007 AU 28 FEVRIER 2008**

Après information de la commission de révision des listes électorales, les périmètres géographiques des bureaux de vote sont modifiés afin que chaque bureau de vote ne dépasse pas 1.000 inscrits. Approbation de cette modification et déplacement des bureaux de vote n°5 et 6 de la maternelle MONTJOLY à la maternelle Paul LAPIE.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21H40**

A Chamalières, le 26 juin 2006

**Le Député Maire**



**Louis GISCARD d'ESTAING**